



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Par la présente, la demande de propositions est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de propositions restent les mêmes.

N° de la modification : 2	Date de la modification : 12 janvier 2024
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECNF-RFP-2023-2372	
Titre : Tests d'utilisabilité des sites Web d'Élections Canada	
Date de clôture de la demande de propositions : 23 janvier 2024 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante : Bureau du directeur général des élections du Canada Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 Proposition-Proposal@elections.ca	
À l'attention de Nicole Fortin	N° de tél. 873-416-0676

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de propositions concernant les Tests d'utilisabilité des sites Web d'Élections Canada, qui porte le numéro ECNF-RFP-2023-2372 et est datée du 12 décembre 2023 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées à la suite de la DP et, par la présente, Élections Canada y répond comme suit :

2.1 Question n° 2

Question :

Les propositions peuvent-elles être soumises par courriel?

Réponse :

Non, les propositions doivent être soumises dans Connexion ou par la poste à l'adresse indiquée sur la page couverture de la DP.

2.2 Question n° 3

Question :

Est-il possible de fournir d'autres documents pertinents ou conseils qui aideraient à élaborer une proposition complète conforme aux exigences de la DP?

Réponse :

Aucun autre document ou conseil ne sera fourni pour cette DP.

2.3 Question n° 4

Question :

Comment entamer la procédure d'inscription à Connexion?

Réponse :

Veillez écrire à Proposition-Proposal@elections.ca et demander l'ouverture d'une conversation dans Connexion. Veuillez fournir le numéro de la DP et le nom de votre entreprise.

2.4 Question n° 5

Question :

Les entreprises établies à l'étranger (p. ex. en Inde ou aux États-Unis) peuvent-elles soumissionner?

Réponse :

Les entreprises peuvent soumissionner de n'importe où. Toutefois, tous les travaux doivent être prévus selon les fuseaux horaires du Canada. Par exemple, les séances encadrées doivent avoir lieu entre 7 h et minuit (heure de l'Est), selon les fuseaux horaires dans lesquels vivent les publics cibles. Quant aux réunions avec Élections Canada, elles doivent avoir lieu entre 8 h et 20 h (heure de l'Est).

2.5 Question n° 6

Question :

Les travaux prévus dans la DP peuvent-ils être exécutés à l'étranger (p. ex. en Inde ou aux États-Unis)?

Réponse :

Veillez-vous reporter à la réponse à la question 5.

2.6 Question n° 7

Question :

Des représentants de l'entreprise devront-ils se rendre au Canada pour assister à des réunions?

Réponse :

Les réunions peuvent être virtuelles.

2.7 Question n° 8

Question :

Est-ce qu'un employé fournit des services semblables?

Réponse :

Non, aucun employé ne fournit actuellement de services semblables.

2.8 Question n° 9

Question :

EC a-t-il une idée du volume de travail potentiel par année financière (nombre d'exercices de recherche par budget annuel)?

Réponse :

Nous estimons qu'il y aura deux exercices de recherche par année.

2.9 Question n° 10

Question :

Selon la sous-section 1.3.3, le besoin n'est assorti d'aucune exigence de sécurité. Plus loin, dans l'annexe A à la partie 6, on précise que le niveau d'attestation de sécurité est « requis seulement si des exigences de sécurité sont prévues à la partie 6 de la DP ». Toutefois, la partie 6 ne semble contenir aucune information relative à la sécurité. Pouvez-vous expliquer ce qu'il faut en comprendre?

Réponse :

Il n'y a aucune exigence de sécurité.

2.10 Question n° 11

Question :

Dans la partie III – ÉTENDUE DES TRAVAUX, vous laissez entendre que vous souhaitez obtenir des propositions pour l'exécution de tests d'utilisabilité encadrés ou non encadrés. À des fins de tarification, avez-vous un nombre cible d'utilisateurs en tête?

Réponse :

Les propositions devraient indiquer le nombre d'utilisateurs qu'il est recommandé d'inclure dans chaque type d'exercice afin d'obtenir des résultats représentatifs des publics cibles décrits dans l'énoncé des travaux.

2.11 Question n° 12

Question :

Dans la partie III – ÉTENDUE DES TRAVAUX, vous laissez entendre que vous souhaitez obtenir des propositions pour l'exécution de tests d'utilisabilité encadrés ou non encadrés. Comme le prix des tests encadrés et non encadrés peut varier considérablement, préférez-vous obtenir le prix d'un test encadré ou d'un test non encadré?

Réponse :

Veillez fournir le prix des deux types de tests. Veillez aussi expliquer comment votre prix peut fluctuer (en fonction du nombre d'utilisateurs, du nombre de tâches, etc.).

2.12 Question n° 13

Question :

Selon la sous-section 6.01.07 de la partie III – ÉTENDUE DES TRAVAUX, l'entrepreneur devra appeler les participants potentiels et leur lire le texte de recrutement. Habituellement, nous faisons le recrutement en ligne (nous n'appelons personne), ce qui réduit les coûts. Préférez-vous que nous appelions les participants?

Réponse :

Le recrutement peut être fait en ligne.

2.13 Question n° 14

Question :

Dans la partie III – ÉTENDUE DES TRAVAUX, il est question d'analyses heuristiques et d'analyses comparatives. À des fins de tarification, ces activités doivent-elles être incluses dans le prix fixe proposé?

Réponse :

Veillez inclure le coût horaire ou journalier de ces activités.

2.14 Question n° 15

Question :

Dans la partie III – ÉTENDUE DES TRAVAUX, il est question de fournir, sur demande, des services de conception en vue de la production de divers plans ou concepts, ou de la formulation de recommandations à ce sujet (architectures de l'information, personas, parcours clients, diagrammes d'analyse de service, maquettes conceptuelles, etc.). À des fins de tarification, ces activités doivent-elles être incluses dans le prix fixe proposé?

Réponse :

Veillez inclure le coût horaire ou journalier de ces activités.

2.15 Question n° 16

Question :

Les informations demandées dans les critères d'évaluation obligatoires ne correspondent pas toujours aux sections du gabarit de description de projet. Avez-vous une préférence quant aux informations à fournir dans chaque section du gabarit de description de projet?

Réponse :

Veillez fournir une réponse détaillée pour tous les critères obligatoires. Vous pouvez modifier le gabarit en conséquence.

2.16 Question n° 17

Question :

Dans les critères d'évaluation obligatoires, on demande une « brève description des travaux accomplis (250 mots) ». Toutefois, dans le gabarit B, on demande une « description du projet (max. 400 mots) ». Quel est le véritable maximum de mots?

Réponse :

Le maximum de mots est de 400.

2.17 Question n° 18

Question :

Selon le critère d'évaluation technique coté C2, « [l]e soumissionnaire doit démontrer qu'une de ses ressources possède l'une des attestations ou certifications professionnelles suivantes : certification UX-PM de l'Uxalliance ou certification UX du Nielsen Norman Group ». Notre équipe possède une vaste expérience dans le domaine, dont plusieurs années d'expérience pratique, ainsi que des attestations telles que le certificat UX de Google et le certificat UX de BrainStation. Nous aimerions savoir si ces attestations peuvent être considérées comme équivalentes aux attestations professionnelles exigées et donner droit aux 10 points.

Réponse :

Veuillez énumérer vos attestations, et elles seront prises en considération.

2.18 Question n° 19

Question :

Selon la sous-section 6.01.13, l'entrepreneur doit « [r]émunérer les participants, au besoin ». Pourriez-vous préciser qui doit fournir cette rémunération? Y a-t-il des politiques précises sur l'indemnisation des participants à prendre en compte?

Réponse :

Le fournisseur est responsable de la rémunération des participants. Il établira le taux de rémunération en fonction des normes de l'industrie, si une rémunération est jugée nécessaire pour l'évaluation.

2.19 Question n° 20

Question :

L'énoncé des travaux indique que les réunions se tiendront en présentiel ou en ligne, tandis que les travaux seront exécutés à distance. Pourriez-vous fournir des précisions sur la nature et la fréquence des réunions en présentiel? Nous aimerions savoir plus précisément s'il est obligatoire de venir sur place ou s'il est possible de participer virtuellement à toutes les réunions.

Réponse :

Il est toujours possible de participer virtuellement aux réunions. Les réunions doivent être prévues en fonction des heures de travail dans les fuseaux horaires du Canada. Veuillez vous reporter à la réponse à la question 5.

2.20 Question n° 21

Question :

Pouvez-vous indiquer si le fournisseur sera autorisé à utiliser les réseaux et les comptes de médias sociaux d'Élections Canada à des fins de recrutement?

Réponse :

Élections Canada pourrait être en mesure de fournir des contacts de ses réseaux établis, selon le contexte de l'évaluation et selon si une élection est en cours ou non.

2.21 Question n° 22

Question :

Serait-il possible de fournir séparément une copie du gabarit B – DESCRIPTION DE PROJETS pour en faciliter le remplissage? Une fois le gabarit rempli, devrions-nous inclure des renvois au gabarit sous les critères d'évaluation ou bien le présenter en annexe à ces exigences?

Réponse :

Nous avons fourni séparément une version Word du gabarit de description de projet pour vous faciliter la tâche. Veuillez inclure des renvois au gabarit sous les critères d'évaluation.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de la sous-section 2.14.1 de la partie 2

Par la présente, la section 2.14.1 de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

Toutes questions doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante par 14h (heure de Gatineau) le 12 janvier 2024. Les questions reçues après ce temps ne vont pas être répondues.

3.2 Modification de la sous-section 1.3.2 de la partie 1

Par la présente, la section 1.3.2 de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

1.3.2 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'entrée en vigueur au 31 mars 2025.

(a) Le soumissionnaire accorde à Élections Canada l'option irrévocable de prolonger le contrat de trois période(s) additionnelle(s) d'une année selon les mêmes modalités.

3.3 Modification de la sous-section 3.01 Option de prolongation du contrat des Articles de Convention

Section 3.02 Option de prolongation du contrat

3.02.01 L'entrepreneur accorde à Élections Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat de trois périodes supplémentaires d'au plus une année chacune, selon les mêmes modalités.

3.02.02 Élections Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 15 jours civils avant la date d'expiration du contrat ou de toute période de prolongation.

3.02.03 L'option de prolonger la durée du contrat ne peut être exercée que par l'autorité contractante.

3.4 Modification du tableau de tarification de l'Annexe B

Tableau de Tarification

Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur sera payé comme indiqué ci-dessous pour les travaux exécutés conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux.

#	Services professionnels	Prix ferme tout compris
1	Tous les services professionnels et livrables spécifiés dans l'énoncé des travaux (période initiale au 31 mars 2025)	[Inscrire à l'attribution du contrat]
2	Tous les services professionnels et livrables spécifiés dans l'énoncé des travaux (période d'option 1 – 1 avril 2025 au 31 mars 2026)	[Inscrire à l'attribution du contrat]
3	Tous les services professionnels et livrables spécifiés dans l'énoncé des travaux (période d'option 2 – 1 avril 2026 au 31 mars 2027)	[Inscrire à l'attribution du contrat]
4	Tous les services professionnels et livrables spécifiés dans l'énoncé des travaux (période d'option 3 – 1 avril 2027 au 31 mars 2028)	[Inscrire à l'attribution du contrat]

À UN MAXIMUM de [Inscrire à l'attribution du contrat] (taxes de vente applicable extra)
Tout paiements sont sujets à une vérification.